

Devoir de mémoire particulier

Une commémoration en cercle restreint



Devoir de mémoire particulier

Pour la seconde année consécutive, même si la cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée en comité restreint, elle a gardé tout son côté solennel.

Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, Madame le Maire a donné lecture du message de Geneviève Darrieussecq, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées et procédé à l'appel des disparus des différents conflits. Une minute de silence en leur mémoire a ponctué cette commémoration.